|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Ecole ……………………………….  ………………………………………  80…... ……………………………...  Tel : ………………………………...  Mel : 080...............@ac-amiens.fr | **Projet pédagogique**  **Apprentissage au jeu d’échecs :**  « Le jeu d’échecs : vecteur de réussite » | 5577862 |

**1/ Les qualités du jeu d’échecs :**

**1.1/ Les qualités éducatives.**

De manière générale, l’éducation est la transmission d’une culture faite de règles et de savoirs. Au même titre que les autres activités sportives, le jeu d’échecs, sport cérébral, permet d’acquérir certaines valeurs éducatives, à travers sa pratique et les règles qui le régissent :

- **Règles de comportement** impliquant le respect des conditions de jeu (on garde le silence et on éteint son téléphone portable pendant une partie d’échecs, on repositionne les pièces sur l’échiquier à la fin de la partie), le respect de l’adversaire (on se serre la main avant de débuter la partie).

**- Règles de jeu** strictes, indissociables au bon déroulement de la partie (le déplacement des pièces, « pièce touchée, pièce jouée », jouer son coup chacun son tour). Ignorer ces règles rendrait la partie impossible contrairement au football, par exemple, où l’ignorance de la règle du hors-jeu n’empêche pas de jouer.

- De plus le caractère sportif du jeu d’échecs permet au joueur d’allier à la fois :

**V**olonté : le jeu d’échecs, par sa nature, développe la volonté de vaincre. « *Les échecs mettent en conflit, non pas deux intelligences, mais deux volontés* » E.LASKER champion du monde ;

**A**utonomie : le joueur conduit seul sa réflexion sur l’échiquier. La prise d’initiative est encouragée (on ne peut passer son tour) ;

**L**iberté : le jeu d’échecs par son faible coût permet au joueur de s’affirmer et de progresser quel que soit sa condition sociale ;

**E**xcellence : le joueur est encouragé à donner le meilleur de soi-même ;

**U**niversalité : le jeu d’échecs a le pouvoir de traverser les âges, les frontières et de réunir les gens qui partagent cette passion commune ;

**R**esponsabilité : le joueur est seul responsable de l’issue de la partie. Pas de place pour le hasard aux échecs ;

**S**olidarité : la pratique du jeu en équipe (rencontre interclasse, interclub) développe la socialisation, le sentiment d’appartenir à un groupe.

**1.2/ Les qualités pédagogiques.**

« *Le jeu d'Echecs possède cette remarquable propriété de ne pas fatiguer l'esprit et d'augmenter bien plutôt sa souplesse et sa vivacité.* » Stefan Zweig, Le Joueur d’Echecs.

Face à la problématique qui se présente à lui, et dans le respect du cadre fixé, une série de questions se pose au joueur. Il doit y répondre selon certains modes de raisonnement. Le but du jeu étant bien sûr de gagner la partie, il est cependant confronté au départ à une position rigoureusement égale.

Pour tenter de rompre cet équilibre, le joueur va mettre en œuvre trois types de fonctions mentales :

**- Des fonctions de mémorisation** sur des connaissances théoriques (des variantes d’ouverture et des modèles techniques). Le joueur doit garder en mémoire le résultat de ses investigations au cours de la partie, ce qui est un aspect original des phénomènes de mémorisation par rapport à ceux qu’impliquent des disciplines scolaires.

**- Des fonctions d’élaboration** portant sur des jugements psychologiques, des jugements positionnels et des calculs de variantes. Le joueur doit sans cesse apprécier la valeur de sa position par rapport à celle de son adversaire et planifier la réponse la plus appropriée. Un adage échiquéen dit : « Mieux vaut un mauvais plan que pas de plan du tout »

**- Des fonctions de décision**, décisions à prendre à travers tout ce qui a été élaboré au cours de la réflexion. Le Jeu d'Echecs apprend à l’élève l'importance de la réflexion avant la décision (pièce touchée, pièce jouée) et développe ainsi son sens de la responsabilité. La responsabilité est une qualité fondamentale du joueur d'Echecs : il doit savoir trancher, et souvent sans que sa réflexion ait clairement abouti en elle-même. La nécessité de jouer les coups dans un délai raisonnable est un élément même de sa réflexion.

De plus la rencontre entre deux joueurs permet une interaction avec la logique et l’intelligence de l’autre. En effet, le joueur raisonne en fonction des coups de son adversaire et ainsi fait preuve d’élaboration nouvelle, constante, et d’imagination créatrice.

Enfin l’utilisation du jeu d’Echecs comme outil pédagogique contribue à l’acquisition des différentes compétences du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture.**

Voici quelques exemples :

**1.3/ Les qualités thérapeutiques.**

Le jeu d’Echecs favorise la croissance du cerveau par le développement des connexions neuronales en son sein et contribue ainsi à l’optimisation des capacités cognitives du joueur.

**2/ Le projet :**

**2.1/ Le descriptif :**

- Enseigner le jeu d’échecs du CP au CM2, étape 2

- Favoriser la réussite scolaire en développant le raisonnement, la logique, l’anticipation, la concentration, la mémorisation, le respect des autres et le respect des règles.

**2.2/ Les compétences visées :**

Les compétences travaillées sont relatives :

- **aux mathématiques et développent :** la rigueur et la précision, le respect de la vérité rationnellement établie, le goût du raisonnement.

- **à l’autonomie et l’initiative :** raisonner avec logique, développer la persévérance, se concentrer, mémoriser, prendre des décisions…

- **aux compétences sociales et civiques :** le respect des règles, des autres.

- **à la maîtrise des TUIC :** se connecter à une plateforme en ligne, gérer ses moyens d'authentification, ses scores, sa progression.

**2.3/ Les modalités de financement :**

La Communauté de communes du Vimeu finance intégralement le dispositif.

**2.4/ Les engagements de l’école :**

Le Directeur s’engage à inscrire cette action dans les orientations de l’établissement. L’activité échecs doit donc être prise en compte dans le calendrier et les projets individualisés de chacun.

Par ailleurs il officialise le cadre d’intervention de cette opération par une organisation pensée et une structuration opérationnelle notamment en :

- Détachant une personne responsable de l’action en interne. Ce coordonnateur sera le garant des aspects logistiques (en dehors de la gestion du matériel pédagogique), le garant du règlement de fonctionnement, le garant du lien avec le suivi individualisé, et assurera le suivi avec l’animateur sportif.

- Assurant la logistique dans la mesure du possible et, en fonction des compétences de l’intervenant, l’association Echiquier Dieppois mettra à disposition le matériel pédagogique.

**2.5/ La maîtrise des risques COVID :**

- Afin de lutter contre le risque de contamination, l’intervenant ainsi que l’ensemble des participants devront se laver les mains avant et après chaque séance. Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition par l’Echiquier Dieppois.

- De plus le matériel susceptible d’être en contact avec les participants (plateaux, pièces…) devra être systématiquement nettoyé avant et après utilisation. Des lingettes désinfectantes seront mises à disposition par l’Echiquier Dieppois.

**2.6/ Les outils de suivi :**

- Un compte-rendu de séance ou retour d’expérience élaboré par la structure d’accueil et par l’intervenant (points forts, point faibles, améliorations)

- Un suivi individualisé des participants à travers un cahier de suivi (stickers), élaboré par l’Echiquier Dieppois et renseigné par l’enseignant.

Ce cahier pourrait être utilisé pour compléter le livret scolaire unique.

**2.7/ Les indicateurs de suivi :**

- Taux de participation.

- Taux d’assiduité.

- Taux de satisfaction de l'équipe pédagogique et des élèves.

**2.8/ La classe concernée :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Circonscription :** VIMEU | | |
| **Ecole :** …………………………………………………………. | **RNE :** 080…………. | **Tel :** ……………………… |
| **Nom de l’enseignant(e) :** …………………………………... | **Cycle/cours/effectif :** ….. / ….. /….. | |

**2.9/ Modalités d’organisation :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Commune et lieu de pratique :** Ecole …………………………………………. de ………………………………….. | |
| Période concernée : du ... / ... / 20... au ... / ... / 20... | Jour(s) et horaires : …………………….. de … h … à … h … |
| Nombre de séances : 12 | Durée effective de pratique : … minutes |

|  |  |
| --- | --- |
| **Signature de l’enseignant(e)** | **Signature du directeur (ou de la directrice)** |
| **Nom(s) et signatures des intervenants qualifiés** | |
| **Commentaires et avis de l’IEN :** | **Date et signature de l’IEN :** |